



(Membre de l'Entente Grand Mulhouse Athlétisme)

Nouvelle Adhésion 2015-2016 Renouvellement de 2014-2015

Ancien N° de Licence :

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Né(e) : Le à : Dpt ou Pays :

Adresse complète : N° : Rue.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : E-Mail :

Téléphone portable :

Profession : ou Etablissement Scolaire :

L'adhésion donne au club l'autorisation automatique de diffuser sur le site internet de celui-ci les éventuelles photos l'adhérent prises dans le cadre des activités de l'ACIK. Les personnes ne souhaitant pas cette diffusion devront le faire savoir par écrit.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- ◇ Une photocopie d'une pièce d'identité pour les nouveaux adhérents majeurs
- ◇ Un certificat médical de moins de 6 mois portant la mention obligatoire : "NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION"
- ◇ Le montant de la cotisation soit **106 €** pour toutes les catégories
- ◇ 25 Euros pour le maillot de compétition du club.
- ◇ **Le maillot du club est obligatoire pour toutes les compétitions**

Les parents des jeunes athlètes doivent les déposer et les rechercher sur le lieu même de l'entraînement au début et à la fin de chaque séance.

Par son adhésion l'athlète s'engage à être présent régulièrement aux entraînements proposés et à participer aux compétitions tout au long de la saison.

Par la signature de ce document tout adhérent à l'Acik s'engage à n'utiliser aucun produit figurant sur la liste des produits interdits éditée par l'Agence Mondiale Anti-Dopage (www.wada-ama.org) et l'Agence Française de lutte contre le Dopage (www.afl.d.fr). Tout sportif (quelque soit son âge et son niveau) pouvant être contrôlé à tout moment par les médecins de la DDCSPP, avant toute prise de traitement parlez-en à votre médecin traitant. Attention également à l'automédication.

Date et Signature de l'athlète et des parents pour les mineurs : Le.....

La licence vous parviendra par courriel – Si vous n'utilisez pas internet le club la recevra et vous la remettra -

REEMPLIR TRES LISIBLEMENT MERCI



**ATHLETISME CLUB
ILLZACH - KINGERSHEIM**

Statuts déposés au Tribunal d'Instance de MULHOUSE - Volume LXIV Folio 50
N° FFA 068040 Agrément DDJS N° 06/93 - 68 - S

ACIK

EGMA
Entente Grand Mulhouse Athlé



VALIDITE LICENCE : DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016

TARIF DE LA LICENCE : 106 €

CATEGORIES D'ÂGES :

| CATEGORIES | CODES Féminin / Masculin | Jusqu'au 31 octobre 2015 | A partir du 1 ^{er} novembre 2015 |
|------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| Vétérans | VEF / VEM | 1975 et avant | 1976 et avant |
| Seniors | SEF / SEM | 1976 – 1992 | 1977-1993 |
| Espoirs | ESF / ESM | 1993 – 1995 | 1994-1996 |
| Junior | JUF / JUM | 1996 – 1997 | 1997-1998 |
| Cadets | CAF / CAM | 1998 – 1999 | 1999-2000 |
| Minimes | MIF / MIM | 2000 – 2001 | 2001-2002 |
| Benjamins | BEF / BEM | 2002 – 2003 | 2003-2004 |
| Poussins | POF / POM | 2004 – 2005 | 2005-2006 |
| Eveil Athlétique | EAF / EAM | 2006 et après | 2007-2008 |
| Baby Athlé | BAF / BAM | - | 2009 et après |

✓ **Infos :**

- La catégorie « Baby-Athlé » n'est pas compétitrice
- Le maillot de club « Acik-Egma » est obligatoire pour tous pour toutes les compétitions
- Sur simple demande faite au club, à partir du 3^{ème} membre d'une même famille licencié, seule la part fédérale est demandée, la part club est offerte

✓ **Assurance :**

- Dans le montant de la cotisation une assurance liée à la validité de la licence est incluse et couvre les licenciés pendant les activités du club, elle est souscrite par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) auprès de «Générali-AIAC »
- **Certificat médical** : Il est indispensable, sans lui nous ne pourrions pas établir votre licence. Aucune dérogation ne sera accordée. C'est aussi une sécurité pour vous. Il doit dater de moins de 6 mois et doit comporter la mention obligatoire "NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION" pour les catégories concernées.

✓ **Merci de ne nous remettre absolument que des dossiers d'inscriptions complets**

Pour les mineurs l'inscription doit être signée par les parents ET L'ATHLETE

**ET MAINTENANT...RENDEZ-VOUS SUR LES STADES !
POUR ALLER TOUJOURS PLUS VITE ! PLUS HAUT ! PLUS LOIN AVEC L'ACIK ET L'EGMA !**



Siège Social : Complexe Sportif Joseph Biechlin – Rue du Stade – 68110 ILLZACH
Adresse postale : ACIK 2 rue du stade complexe sportif Joseph Biechlin 68110 ILLZACH -
Tél : 03 89 50 21 72 – Mail : gautfred2000@yahoo.fr - Site : acik.free.fr